

BLA BLA



Bonne année scolaire

Parution 21 AOÛT 2017

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger un peu notre tâche dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal du BLA-BLA.

Le procès-verbal est sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca

voulez prendre note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent donc ce n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 3 juillet 2017 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers suivants : M. Michel Prince, Mme, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Pierre Boisvert.

Le siège # 5 est vacant.

Absente : Mme Christine Marchand

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, secrétaire-trésorière et dg elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

3 juillet 2017 Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2017-07-113 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du mois de juin
3. Ouverture des soumissions asphaltage
4. Résolution fibre optique
5. Demande d'appui à la FQM – Dossier des redditions de comptes annuelles au MTQ
6. Résolution autorisant M. Philippe Ling de passer la tuyauterie sous l'assiette du Chemin Gosford-Sud
7. DG 2 jours de congé utilisés les 4 et 5 juillet
8. Adoption finale du règlement zonage # 264
9. Adoption finale du règlement # 263 plan d'urbanisme
10. Dossier Famille Dupuis
11. Entente Camp Beauséjour
12. Embauche d'un cabinet d'avocat pour le dossier de la famille Dupuis
13. Service recherché d'un arpenteur pour le dossier de la famille Dupuis
14. Date prévue pour la pose du rechargement de gravier septembre 2017
15. Dossier pluvial programme de réalisation
16. Augmentation du prix vente des ponceaux désuets
17. Projet de L'A.R.L.N
18. Inspecteur Municipal.
19. Avis aux personnes ciblées pour nettoyer leurs terrains.
20. Rapport CNESST
21. Achat d'ordinateur
22. Correspondance
23. Comptes du mois
24. Varia a) Congrès DG
 b) Confirmation du ministre pour la TECQ
 c) Travaux de voirie Chemin du Lac Nicolet
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2017-07-114 2. Adoption du procès-verbal du mois de juin

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 juin 2017 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 avec quelques corrections. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

2017-07-114-1 3. Ouverture de soumission pour l'asphaltage et acceptation.

Une seule soumission a été reçue conformes.

- Pavage Centre-Sud du Québec 0.5 km prix les taxes incluses 61 718.58 \$
1 km prix les taxes incluses 116 416.67 \$

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la soumission retenue pour effectuer les travaux d'asphaltage sur une distance de 1 km sur le Chemin Gosford-Sud est accordée au Pavage Centre-Sud du Québec au montant de 116 416.67 \$

4. Résolution fibre optique

Le dossier est reporté à une date ultérieure. Une rencontre d'information est demandée par les citoyens présents dans la salle.

2017-07-115 5. Demande d'appui à la FOM – Dossier des redditions de comptes annuelles au MTQ

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET s'est prononcé le 2 mai dernier, lors d'une rencontre réunissant le MTMDET et les DG de l'ADMQ, ADGMQ et ADGMRCQ, sur l'éligibilité des **dépenses de déneigement** dans les dépenses admissibles à l'aide financière à l'entretien et qu'il a été confirmé que dorénavant les frais de déneigement NE SONT PLUS admissibles dans la reddition de compte annuelle du programme PAERRL (Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau routier local) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAERRL vise à aider les municipalités pour l'entretien de leur réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités comme la nôtre ont des situations géographiques particulières (secteur très montagneux dans notre cas) faisant en sorte que le montant annuel alloué aux opérations de déneigement représente une proportion beaucoup plus importante de notre budget « voirie » qu'une municipalité située dans un secteur de plaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du budget se devait d'être alloué aux opérations de déneigement est SI IMPORTANT que le budget annuel alloué aux activités d'entretien estival de voirie se voit très minime;

CONSIDÉRANT QUE le montant reçu annuellement dans le cadre du programme PAERRL nous est nécessaire, sans dire vital afin de pouvoir effectuer un minimum d'entretien de notre réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE si le MTMDET maintient sa position d'exclure les **dépenses de déneigement** comme étant des dépenses admissibles dans le cadre du programme PAERRL, il sera difficile pour notre municipalité et les municipalités ayant des situations géographiques particulières d'atteindre le niveau (%) de dépenses requis avec seulement les dépenses estivales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens demande à la FQM son appui dans ce dossier afin de remettre les **dépenses de déneigement** comme étant des dépenses **ADMISSIBLES** dans le cadre du programme PAERRL;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la FQM, au MTMDET du Centre-du-Québec, à notre député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger ainsi qu'au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard.

6. Résolution autorisant M. Philippe Ling de passer la tuyauterie sous l'assiette du Chemin Gosford-Sud

Aucun élu n'a voulu proposer cette résolution. Suite aux interventions de citoyen dans la salle.

2017-07-116 7. DG 2 jours de congé utilisés les 4 et 5 juillet

Il est unanimement résolu par les conseillers le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à utiliser 2 jours de congé tel que prévu à son contrat travail les 4 et 5 juillet 2017.

2017-07-117 8. Adoption finale du règlement zonage # 264

Sur proposition de M. Serge Breton, conseiller, appuyée par M. Pierre Boisvert, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n°264 amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens », est adopté.

2017-07-118 9. Adoption du règlement # 263 d'amendement au plan d'urbanisme n° 207

Sur proposition de M. Michel Prince, conseiller, appuyée par M. Rémy Larouche, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 263 amendant le règlement de plan d'urbanisme n° 207 », est adopté final.

10. Suivi du dossier Famille Dupuis

Suivi du dossier et des étapes à suivre suite à la rencontre avec M. Dominique Duval

2017-07-119. 11. Entente Camp Beauséjour

Attendu que nous désirons faire une offre au Camp Beauséjour pour utiliser les infrastructures de loisirs pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu que nous désirons une entente pour une période de 3 ans renouvelable pour deux autres années additionnels avec révision des coûts si nécessaire

Attendu qu'une quôte part annuelle avec un montant fixe est demandée, ce qui nous permet de budgéter chaque année et d'obtenir un meilleur équilibre des dépenses prévues.

Sur proposition de M. Serge Breton, appuyé par M. Rémy Larouche qu'un montant de 1200.\$ par année soit alloué pour une entente de trois (3) ans.

Une contreproposition est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Pierre Boisvert pour une offre de 1000.\$ par année soit alloué pour une entente de trois (3) ans.

M. Maire demande le vote sur la première proposition au montant de 1200.\$ par année

Pour le montant de 1200.\$

M. Rémy Larouche

M. Serge Breton

M. André Henri, maire vote pour.

Contre le montant de 1200.\$

M. Michel Prince

M. Pierre Boisvert

La résolution proposé par M. Serge Breton appuyé par M. Rémy Larouche est acceptée majoritairement pour une entente de 3 ans au montant de 1200.\$ par année.

2017-07-120 12. Embauche d'un cabinet d'avocat pour le dossier de la famille Dupuis

Attendu que certains membres du conseil ont participé à la rencontre avec M. Dominique Duval du Ministère des Affaires Municipales du bureau régionale de Victoriaville en date du 21 juin 2017

Attendu que la première étape à suivre est la suivante l'embauche d'un cabinet d'avocat spécialisé dans le domaine municipal afin de donner l'heure juste sur les règlements des deux municipalités lors de l'annexion afin de connaître les droits et privilèges des acquis des citoyens.

Il est unanimement résolu d'embaucher le cabinet d'avocat Tremblay, Bois, Mignault pour réaliser l'analyse de ce dossier d'annexion en mentionnant les droit et privilèges compatible avec notre réglementation.

2017-07-121 13. Service recherché d'un arpenteur pour le dossier de la famille Dupuis

Attendu que des offres de services sont nécessaires pour aller de l'avant avec le projet d'annexion de la Famille Dupuis et la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu que nous exigeons sur recommandation M. Dominique Duval du Ministère des Affaires Municipales du bureau régionale de Victoriaville que la firme d'ingénieur possède de l'expérience dans les projets d'annexion ou de fusion de municipalités

Attendu que l'étape de l'arpentage suivra seulement après avoir obtenu l'avis juridique du cabinet d'avocat Tremblay, Bois, Mignault.

Il est unanimement résolu que des demandes de service soit demandé aux arpenteurs.

14. Date prévue pour la pose du rechargement de gravier septembre 2017

A titre d'information le rechargement sera effectué au début du mois de septembre.

2017-07-122 15. Dossier pluvial programme de réalisation

Sur proposition de M. Serge Breton, appuyé de M. Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que la préparation du projet concernant le réseau pluvial dans le village débute le plus tôt possible

Que les démarches soient entreprises à tous les niveaux pour réaliser ce projet.

2017-07-123 16. Augmentation du prix vente des ponceaux désuets.

Attendu que le prix de vente pour les ponceaux non réutilisable pour la municipalité soit vendu au prix de 20.00\$ chacun.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens vendre les ponceaux non réutilisables pour la municipalité au prix de 20.00\$ chacun.

2017-07-124 17. Projet de L'A.R.L.N

Attendu que le représentant de l'association des résidents du Lac Nicolet a présenté deux projets aux membres du conseil municipal.

Attendu que l'un des projets est pour enrayer les phragmites et le deuxième projet consiste à visiter les endroits où il n'y a pas de végétation de remettre un avis.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire participer à ce projet jusqu'à concurrence de 50% des coûts prévus de 2 500.\$

18 Inspecteur Municipal.

Rencontre entre les élus et l'inspecteur municipal en atelier de travail.

2017-07-125 19. Avis aux personnes ciblées pour nettoyer leurs terrains.

Attendu que plusieurs commentaires désagréables et plaintes sont reçus au bureau municipal faisant mention que certains terrains qui sont mal entretenus dans le village et campagne.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que l'inspecteur municipal donne un dernier avis à ces personnes de faire les travaux de nettoyages dans les plus brefs délais maximum 30 jours après la réception de l'avis. Si les travaux ne sont pas réalisés dans cette période de grâce les dossiers seront remis à la cour municipale.

2017-07-126 20. Rapport CNESST

Le rapport de la CSST a été remis à tous les élus il va falloir apporter des correctif pour la sécurité et prévention quelques achats d'équipements va être nécessaire.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que les membres du conseil vont prendre connaissance des recommandations.

2017-07-127 21. Achat d'ordinateur

Attendu que les ordinateurs de la DG et de l'Inspecteur municipal sont maintenant désuets et doivent être remplacés.

Attendu que l'offre de service de PG Solution nous a été remise au montant de 3 156.84\$

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que l'offre de service pour l'achat de deux ordinateurs au montant de 3 156.84\$ taxes incluses est acceptée.

22. Correspondance

1. Gesterra sommaire 2016
2. Politique Mada dépôt possible d'une demande de soutien financier pour la mise à jour de la politique des aînés.
3. Ville de Victoriaville remplacement de Mme Karine Guérard congé de maladie.
4. Rapport S.P.A.A
5. Municipalité de Ham- Nord Projet services ambulatoire de 1^{er} ligne
6. Lettre du ministre Lessard confirmation d'une aide financière de 12 500.\$

2017-07-128 23. Comptes du mois (Acceptation)

Il résolu à l'unanimité. Que la liste des comptes ci-jointe totalisant un montant de **76 871.04 \$** soit accepté et payée, l'adjointe certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

Société Canadienne des postes (Bla Bla) / Fête n.	28.83
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.83
Receveur Général du Canada (DAS)	930.04
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 492.88
PromoSpect (location) / Fête n.	316.17
Jocelyn Larrivée (méchoui) / Fête n.	2 353.83
Francine Royer (orchestre) / Fête n.	225.00
Olivier Tardif (orchestre) / Fête n.	175.00
Canac (ventilateurs)	64.32
André Picard (balade à chevaux) / Fête n.	517.38
Croix-Rouge (inondations Québec - collecte)	149.60
André Henri, maire	870.00

Michel Prince, conseiller	335.77
Christine Marchand, conseillère	335.77
Rémy Larouche, conseiller	335.77
Serge Breton, conseiller	335.77
Pierre Boisvert, conseiller	335.77
Bell Mobilité inc. (juin)	72.97
Buropro (juin)	469.26
Carrière Sts-Marthyrs enr. (mai)	1 760.16
Claude Caron Avocat inc. (mai)	5 695.52
Desjardins Sécurité Financière (juillet)	957.53
Épicerie du Coin (juin)	276.64
Entretien Général Lemay (travaux chemins)	372.51
Excavation Marquis Tardif inc. (travaux chemins)	7 410.22
Gesterra (mai, juin)	10 221.22
Groupe Environex (mai)	26.44
Sogetel (juin)	247.62
Vivaco Groupe Coopératif (juin)	763.84
Alain Lemay (vérification tracteur)	45.99
Communication 1er choix inc. (activation cell.)	76.98
FQM (colis)	24.35
Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 519.50
Les Pompes Garand inc. (trouble eau - aqueduc)	2 068.87
Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (accès info.)	2 667.96
Ville de Disraëli (quote-part / versement #3)	1 726.64
MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #4)	23 292.00
Total du salaire de la D.G. :	2 140.20
Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel	5 203.89
	76 871.04
TOTAL	\$

24. Varia

A) Congrès DG

La directrice générale a fait un léger survol de la nouvelle loi 122.

B) Confirmation du ministre pour la TECQ

Les lettres de confirmations ont tous été reçues pour accepter la programmation des travaux approuvés par le Ministre et du Ministère des Transports.

2017-07-128-1 C. Travaux de voirie Chemin du Lac Nicolet

Attendu que l'élagage des arbres dans l'emprise des chemins appartenant à la municipalité doit être fait pour la sécurité routière.

Attendu que des travaux avec un marteau piqueur doit être fait obligatoirement à l'entrée du Chemin du Lac Nicolet pour permettre l'évacuation des eaux dans un fossé.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que les travaux soient autorisés.

D. Rencontre avec la commission Scolaire Thetford-Mines

Monsieur Michel Prince et Mme Thérèse Lemay dg se sont rendu rencontrer le conseil de la Commission Scolaire de Thetford Mines pour présenter notre demande pour changer de Commission Scolaire. La réponse voter par les commissaires a été négative une copie de résolution nous sera transmise prochainement.

25. Période de questions

26. Levée de l'assemblée

Proposé par M. Serge Breton à 20 h50

Assemblée extraordinaire du 17 juillet 2017

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 17 juillet 2017 à 19 h00. Un avis de convocation a été remis à chacun des élus comme prescrit par la Loi.

Sont présents : Les conseillers(ère) M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Pierre Boisvert, sous la présidence de M. André Henri, maire.

Siège # 5 vacant

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg et secrétaire-trésorière.

17 juillet 2017 1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire

Constatant qu'il y a quorum, M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

L'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Résolution reconnaissant l'autorisation de passer la tuyauterie sous l'assiette du chemin Gosford-Sud.
3. Travaux de réparation de la conduite d'eau potable
4. Réparation et mise à jour des deux tours de communications.
5. Résolution des signataires pour les deux corrections de servitudes pour l'aqueduc.
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2017-07-129 2 RÉSOLUTION RECONNAISSANT L'AUTORISATION DE PASSER DE LA

**TUYAUTERIE SOUS L'ASSIETTE DU
CHEMIN GOSFORD-SUD.**

Sur proposition de M. Michel Prince, appuyé de Mme Christine Marchand, il est résolu majoritairement puisque M. Serge Breton a fait connaître qu'il s'abstenait et ne participe pas à la décision.

Que le conseil municipal reconnaisse l'autorisation qui avait été accordé pour l'immeuble situé au 56, chemin Gosford-Sud, en date du 12 septembre 2016 pour passer sous l'assiette dudit chemin Gosford-Sud propriété de la Municipalité, la tuyauterie lui permettant de diriger les eaux usées provenant du bâtiment érigé sur cet immeuble, vers l'installation sanitaire construite sur le lot 24-B-8 situé dans le Canton de Ham-Sud Rang Est portant le matricule 2377-64-2642.

2017-07-130 3. Travaux de réparation de la conduite d'eau potable.

Attendu que le remplacement du tuyau partant du puit de surface pour rejoindre la ligne centrale doit être remplacée.

Attendu qu'une modification sera apportée à la servitude existante avec Monsieur Denis Vaillancourt.

Attendu que le trajet sera modifié et qu'une nouvelle description sera préparée par M. Carl Lefèbvre, arpenteur pour permettre la modification à la servitude.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que les travaux de réparation sont autorisés.

2017-07-131 4. Réparation et mise à jour des deux tours de communications.

Attendu que nous avons présentement des problèmes de communications entre les deux tours de communication qui donne les données des appareils informatique de l'usine de filtration.

Attendu que nous demandons à la Firme Québec Internet de faire la réparation telle que mentionnée sur l'offre de service # 5009 au montant de 1 563.66\$

Madame Christine Marchand, conseillère se retire de la table à 19h 12 puisque son fils travaille pour cette compagnie, elle revient à la table à 19h15.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que l'offre de service de Québec Internet est acceptée et autorise les travaux au montant de 1 563.66\$

Mme Marchand est de retour à son siège # 2

2017-07-132 5. Résolution des signataires pour les deux corrections de servitudes pour l'aqueduc.

Attendu que les documents pour les deux corrections de servitudes l'une avec M. Vallières et l'autre avec M. Denis Vaillancourt.

Attendu que les documents sont préparés par Me Louise Aubert, notaire

Attendu que les deux personnes mandatées pour signer et représenter la municipalité sont M. André Henri, maire et Mme Thérèse Lemay directrice-générale et secrétaire-trésorière.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que M. André Henri, maire et Mme Thérèse Lemay directrice-générale et secrétaire-trésorière sont les deux personnes mandatées pour signer et représenter la municipalité pour effectuer les deux corrections des servitudes avec M. Vallières et M. Vaillancourt.

Période de questions

La période de questions s'applique obligatoirement aux sujets inscrits à l'ordre du jour (Article 153 CM.)

Proposée par M. Rémy Larouche à 19h17.

Assemblée extraordinaire du 7 août 2017

Procès-verbal d'une séance extraordinaire (CM 153.) du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 7 août 2017 à 19 h00. Un avis de convocation a été remis à chacun des élus comme prescrit par la Loi.

Sont présents : Les conseillers(ère) M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Pierre Boisvert, sous la présidence de M. André Henri, maire.

Absent : M. Rémy Larouche

Siège # 5 vacant

Est également présente : Mme Sonia Lemay, adjointe secrétaire-trésorière.

17 juillet 2017 1. Ouverture de l'assemblée spéciale

Constatant qu'il y a quorum, M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

1. Vérification du quorum
2. Modification au contrat de l'asphaltage
3. Période de questions (**Seul les questions sur le sujet inscrit à l'ordre du jour seront répondues**)
4. Levée de l'assemblée

2017-08-134

2. Modification au contrat de la pose de l'asphalte sur le chemin Gosford-Sud

Attendu qu'à l'article 3.7 de la demande de soumission il a été mentionné que « Le conseil de la Municipalité se réserve le droit de diminuer ou d'augmenter l'étendue des travaux et d'en réduire ou augmenter le prix en conséquence. »

Attendu que l'épaisseur de l'asphalte passera de 2 pouces à 2 pouces ½

Attendu que la pose sera faite sur une largeur de 6.2 mètres

Attendu que le coût sera de plus ou moins 9 900.\$ en surplus du prix initial avant taxes.

Attendu qu'un seul soumissionnaire (Pavage Centre-Sud) avait déposé une soumission pour les dits travaux.

Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que les modifications aux contrats sont acceptés et que les frais supplémentaires de 9 900.\$ plus taxes sont approuvés par le Conseil municipal.

3. Période de questions

La période de questions s'applique obligatoirement aux sujets inscrits à l'ordre du jour. (Article 153 CM).

Proposée par M. Serge Breton à 19h17.

Centre de prévention **Suicide** Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante!

Vous pensez au suicide ?
Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?
Vous êtes endeuillé par suicide ?

Sème la vie!

Nos services

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

24 heures par jour + 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE	MRC D'ARTHABASKA	PARTOUT AU QUÉBEC
819 362-8581	819 751-2205	1 866 APPELLE (1 866 277-3853)

www.cpsae.ca

AVIS IMPORTANT

AUX UTILISATEURS DE MOTO MARINE, DE SEE DOO ET TOUT VÉHICULE BRUYANT.

Certaines personnes nous ont fait part que ce n'était vraiment pas très agréables le bruit de certains véhicules tel que moto marine, See Doo et autres véhicule bruyant.

Un peu de civisme ne fait pas mourir personne et sa rend la vie beaucoup plus agréable à vos voisins.

Merci de votre collaboration



Mais

MESSAGE IMPORTANT DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE.

Nous vous remercions de donner si généreusement des volumes à votre bibliothèque, ce qui enrichi notre collection.

nous sommes régis par le réseau des bibliothèques du Québec.

Comme nous avons un espace restreint, nous devons donc nous

soumettre à certaines règles.

Avant d'apporter vos volumes à la bibliothèque prendre note de ce qui suit!

Nous acceptons que les volumes de 10 ans et moins.

Nous ne pouvons utiliser

- *Des livres scolaire/ université*
- *Les encyclopédies*
- *Des livres de recettes*

Si vous avez de vieux volumes vous pouvez les apporter à Victoriaville eux sauront mieux les utiliser que nous.

Merci encore.

Les bénévoles de bibliothèques.

HEURES D'OUVERTURE
MERCREDI DE 17 À 19 H
DIMANCHE DE 10H À MIDI

INSCRIPTIONS EN TOUT TEMPS

Cours offerts à Saints-Martyrs-Canadiens

Roxanne Benfeito

Diplômée en enseignement

yoga classique

Roxb3003@gmail.com

Tel : 819 740-3567

AVIS DE RECHERCHE

URGENT BESOIN DE PHOTOS D'ÉPOQUES

Nous sommes à la recherche de photos historique
De SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Exemple

- Club nautique au Lac Nicolet
- Chalet Duck Lake
- Anciennes école de Saints-Martyrs-Canadiens
- Manufacture de Saints-Martyrs-Canadiens
- Église chemin de la Montagne
- Épicerie
- Fromagerie

Nous désirons faire un calendrier spécial pour le 75^e anniversaire de la municipalité en 2018.

Votre participation pour réaliser ce projet est essentielle.

Nous comptons sur vous. Les photos vous seront remises après les avoir été chez le photographe. **MERCI!**

ÉLECTIONS MUNICIPALES

**Pour voter,
une personne doit :**

- Être une électrice ou un électeur de la Municipalité ;
- **Être inscrite sur la liste électorale ;**
- Avoir en main l'un des documents suivants :
 - Sa carte d'assurance maladie ;
 - Son permis de conduire ;
 - Son passeport canadien ;
 - Son certificat de statut d'Indien ;
 - Sa carte d'identité des Forces canadiennes.

1048 (REV. 01/04)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

**MESSAGE IMPORTANT
ÉLECTION 2017**

Message aux non domiciliés

Plusieurs formulaires ont été remis aux non domiciliés de la Municipalités de Saints-Martyrs-Canadiens.

Il est obligatoire de remettre vos formulaires pour que vous puissiez bénéficier de votre droit de vote.

Si vous désirez voter par correspondance vous devez compléter la partie dans lequel y fait mention de votre désir de voter par la poste.

Avant le 1^{er} septembre 2017, j’informe chaque propriétaire unique ou copropriétaire indivis d’un immeuble non déjà inscrit de son droit d’être inscrit sur la liste électorale

(a.55.2-PRÉ-18)

Pour plus d’information communiquez avec Mme Thérèse Lemay présidente d’élection au numéro téléphone suivant 819-344-5171.

Candidat à la prochaine élection

CANDIDAT

61. Est éligible à un poste de membre du conseil de la municipalité toute personne qui a le droit d’être inscrite sur la liste électorale de celle-ci et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins les 12 derniers mois le 1^{er} septembre de l’année civile où doit avoir lieu une élection générale.

1987, c. 57, a. 61; 1999, c. 25, a. 7; 2009, c. 11, a. 84; 2016, c. 17, a. 45

Date des mises en candidatures seront ouvertes du 22 septembre au 6 octobre 2017 à 16h30

LES LÉGUMES

C	O	U	R	G	E	T	T	E
E	T	T	O	R	A	C	F	C
R	P	O	I	S	R	H	E	E
F	E	V	E	S	A	S	N	L
U	O	H	C	R	I	U	O	E
Z	I	R	I	A	T	A	U	R
B	A	C	M	B	L	E	I	I
G	O	R	A	D	I	S	L	A
T	X	U	A	E	R	I	O	P

blé
riz
chou
maïs
pois
fèves
radis
céleri
carotte
fenouil
haricot
poireaux
courgette

Relevé sanitaire de Saints-Martyrs-Canadiens

Dans un souci du respect de l'environnement et de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22.) découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens débutera en 2017 le relevé sanitaire des installations septiques se trouvant sur son territoire. Le projet, débutant cet automne se poursuivra jusqu'en 2019. Cet exercice permettra à la municipalité de faire le suivi de la conformité des installations septiques de votre secteur.

Les eaux usées provenant d'une résidence isolée sont des contaminants au sens de la loi (LQE). Lorsqu'elles ne sont pas



traitées ou traitées inadéquatement, elles représentent un risque pour la santé et l'environnement. Ces eaux peuvent être cause de nuisances et de contaminations pour les eaux destinées à la consommation.

En effet, des pathogènes (coliformes fécaux entre autres) ainsi que des éléments nutritifs peuvent se déverser d'un équipement non conforme. Une bonne gestion de ses installations septiques permet aussi d'éviter certains problèmes sur sa propriété : refoulement d'égout, colmatage du champ d'épuration, résurgence sur le champ d'épuration, etc.

Le suivi de la conformité des fosses septiques sur le territoire de la municipalité se caractérise par un relevé sanitaire, qui porte sur un inventaire et une compilation d'informations relatives aux installations septiques. L'inventaire s'accomplit en premier lieu par téléphone, qui sera ensuite validé par une visite terrain. Cette dernière donnera lieu à une évaluation et une classification de vos installations septiques selon différents critères établis par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Pour réaliser cet inventaire, la municipalité de Saints-Martyrs-Canadien a demandé l'accompagnement de l'Organisme de bassin versant de la rivière Nicolet (COPERNIC), qui sera chargé d'effectuer les visites.

Où et quand ?

Le relevé sanitaire ne vise que les résidences isolées et autres bâtiments qui rejettent exclusivement des eaux usées d'origine domestique et qui ne sont pas raccordés à un réseau d'égout. En 2017, le secteur du Lac Nicolet sera visité.

Comment ?

Une lettre vous sera acheminée quelques semaines avant le début des visites. Cette lettre comprendra un court formulaire qui devra être retourné à la municipalité en personne ou par courrier, à l'adresse suivante : 13, chemin du Village, Saints-Martyrs-Canadiens, QC, G0P 1A1.

Par la suite, la personne responsable de COPERNIC vous contactera par téléphone afin de répondre à des questions portant sur vos installations septiques, et pour fixer un rendez-vous avec vous dans le but d'évaluer ensemble votre système. **Les visites sont prévues entre le 23 octobre et le 10 novembre 2017.**

Avant la visite du responsable du relevé sanitaire, vous **devez avoir dégagé vos deux couverts** de fosse septique, et lors de la visite **vous devez être en mesure de les ouvrir** afin de permettre une inspection de vos installations. Si cela est impossible pour vous, veuillez en aviser la responsable de COPERNIC lors de la prise de rendez-vous.

Ensuite ?

Cet inventaire permettra à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens d'avoir un portrait de la situation de conformité des installations septiques sur son territoire. Suite aux relevés sanitaires, la municipalité pourra établir un plan d'action concernant la mise aux normes des équipements ainsi que la démarche à privilégier pour les vidanges des installations septiques.

En conclusion, les rejets des fosses septiques peuvent représenter un risque pour notre environnement et notre qualité de vie, il est donc nécessaire que la municipalité effectue un inventaire de la conformité des installations septiques sur son territoire. Ce projet débutera en 2017, vous serez informés par courrier si votre résidence est concernée pour la phase 2017.

Marie-Claire Gironne, B.Sc.Écologie

Coordonnatrice de projet – Bassin versant



INSCRIPTION FORMATION R/C/R

AMBULANCE BOIS-FRANCS

GRATUIT

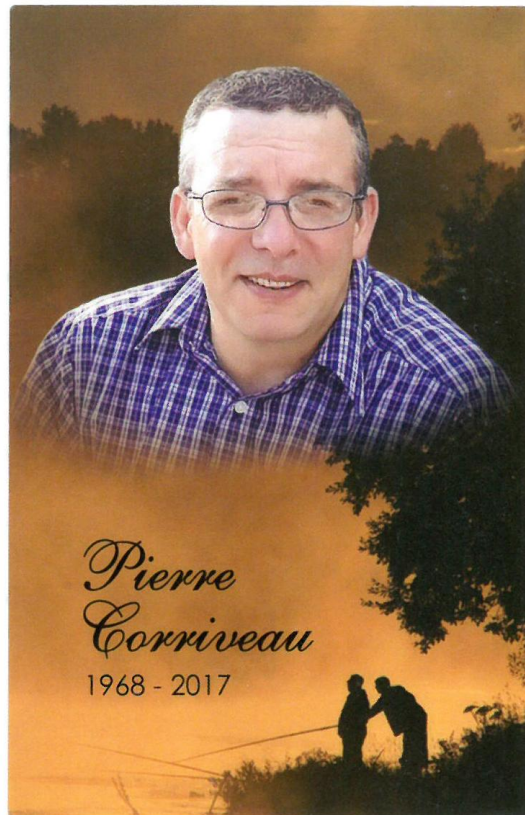
DATE INSCRIPTION DU 11 AU 29 SEPTEMBRE 2017

Réservation : 819-344-5171



La Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts a malheureusement perdu l'un de ses pompiers

M. Pierre Corriveau, décédé le 13 juillet 2017 suite d'une longue maladie.



Nos sincères condoléances à son épouse Mélanie ses fils Francis et William ainsi qu'à toute l'équipe des pompiers de la Régie des 3 Monts.

PUBLICITÉ

DEGRANDPRÉ : Puits artésiens
Tel : 819-740-9110 / 1-888-797-3286
M. Samuel St-Pierre Directeur-général.

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01) Tel : 819-552-2044

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

ÉPICERIE DU COIN
TEL : 819-464-2829

ORCHESTRE DUO ARMEL & LUCETTE
TEL : 418-458-2790

DANY LEROUX DÉCORATEUR
TEL : 819-464-2829

YOGA INSPIRATION
ROXANNE BENFITO, ENSEIGNANTE
Tel : 819-740-3567

OFFRE DE SERVICES POUR EFFECTUER
DES TRAVAUX SAISONNIER.
M. DENIS HOULE
819-801-6634